

Compte-rendu de la séance du 3 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 février à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation et la présidence de Monsieur BERRARD Philippe, Maire.

Etaient présent-e-s : Mesdames Claire CHASTAN, Patricia VIOLET, Frédérique LECOINTE, Pauline RICHON et Samira BERMOND, Messieurs Philippe PATRY et Pascal KEINBORG

Etaient absents : Messieurs David BERNARD et Timothée GAILLARD.

Secrétaire de Séance : Madame Claire CHASTAN

Approbation des PV des séances précédentes

Le PV des séances des 6 et 27 janvier sont approuvés à l'unanimité

Location de la Salle des Fêtes : mise à jour de la grille des tarifs et approbation du règlement intérieur

Monsieur le Maire explique qu'il convient de corriger les tarifs de location de la salle des fêtes précédemment fixés par la délibération du 4 février 2019 comme suit :

	1 jour en semaine	1 jour le week-end	2 jours en semaine	2 jours Week-end
Particulier Montjoux	120 €	130 €	190 €	210 €
Particulier extérieur	140 €	150 €	220 €	240 €
Association de Montjoux (4 jours dans l'année)	Gratuit			
Association extérieure	120 €	130 €	190 €	220 €
Intervenant régulier	Tarif fixé par convention au cas par cas			
CCDB	Gratuit			
Autres	170 €	180 €	270 €	330 €
Tarif exceptionnel (Selon décision des élus)	50 €	50 €	100 €	100 €
Supplément chauffage (En période de chauffe)	20 €	20 €	30 €	30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le tableau des tarifs de location de la Salle des Fêtes ci-dessus (remplace délibération du 4 février 2019),

RAPPELLE qu'un chèque d'acompte de 50% du montant de location sera encaissé lors de la réservation et que le remboursement éventuel de cet acompte en cas de force majeure sera soumis au Conseil Municipal

RAPPELLE que deux chèques de caution seront demandés aux locataires, un chèque de 500 € pour la salle et un chèque de 100€ en cas de ménage mal fait

Le Conseil approuve également le nouveau règlement intérieur de la salle dans lequel certaines corrections ont été apportées, notamment sur la responsabilité des locataires en cas d'intoxication alimentaire.

Travaux de l'Eglise : participation financière de l'association Jours de Fête

Monsieur le Maire rappelle les travaux effectués fin 2024 à l'église St Etienne de Montjoux.

Il explique que l'association Jours de Fête souhaite participer financièrement à ces travaux car elle dispose encore d'une somme d'argent léguée par un donateur au profit de ce bâtiment.

Cette participation s'élève à 1 315 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTTE la participation de 1 315 € de l'association Jours de Fête aux travaux de l'église St Etienne de Montjoux

Informations et questions diverses

Subvention vélos électriques

L'aide communale de 100€ à l'achat d'un vélo électrique pour les habitants est reconduite dans la limite de 5 par an

Point sur le dernier Conseil Communautaire

- Interventions archiviste

Le bilan détaillé des interventions de l'archiviste intercommunal nous sera transmis par la CCDB, ainsi que les propositions pour les années à venir.

Pour 2025, le volume d'interventions à Montjoux est de 6 jours par mois, pour une participation financière de 1770€

- Agent de prévention intercommunal

L'agent interviendra à Montjoux deux jours par an, pour une participation financière de 450€

- SCOTT

Présentation de l'état d'avancement en Conseil Communautaire. Seuls deux grands projets toujours d'actualité : l'EPR et la gare d'Allan !

Projet cantine pour l'école de Roche-St-Secret

Suite à une réunion des commissions Ecole des deux communes, le projet de fabriquer à Montjoux les repas pour l'école de Roche est (re)mis à l'étude. La demande de dérogation est en cours.

Sécurité Incendie à l'école

A l'occasion d'un exercice Incendie à l'école, l'enseignante a découvert que l'issue de secours (porte côté rue) était bloquée par un véhicule stationné devant. Nous avons immédiatement disposé 3 plots de béton sur l'emplacement pour redéfinir le stationnement en long comme prévu initialement.

Contrat photocopieurs

Nous avons sollicité le travail d'un avocat pour parvenir à nous défaire de notre contrat « abusif » avec Connex pour les deux photocopieurs de la mairie et de l'école. En prévision d'une résiliation, nous devons chercher rapidement un nouveau prestataire.

Séance levée à 20 h